



DOSSIER ARRIVÉ LE : .....

DOSSIER : ☐ COMPLET ☐ INCOMPLET

AVIS : ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE

# DOSSIER DE CANDIDATURE

Galerie d'exposition de l'Office de Tourisme  
« Destination artistique »

L'Office de Tourisme Vie et Boulogne, situé à Aizenay, programme des expositions toute l'année. Ces expositions peuvent être artistiques, pédagogiques, culturelles, environnementales... Elles ont vocation à faire vivre ce lieu.

**Du mardi 3 novembre 2026 au samedi 30 janvier 2027** l'Office de Tourisme met cet espace à disposition **des artistes et associations de Vendée** leur permettant de présenter leurs œuvres et de rencontrer le public.

Cette exposition se décompose comme suit : 2 artistes en simultané sur 3 périodes (du mardi 3 novembre au samedi 28 novembre, du mardi 1<sup>er</sup> décembre au jeudi 24 décembre, du mardi 5 janvier au samedi 30 janvier), soit 6 artistes au total.

Depuis plusieurs années, le programme des expositions de l'Office de Tourisme est résolument tourné vers la nature, à l'image du territoire.

## Thème :

Cette année, l'Office de Tourisme est heureux d'annoncer un nouveau thème : **Nature enchantée.**

Cette exposition vise à mettre en lumière les aspects les plus surprenants, mystérieux et extraordinaires de la nature de notre département.

## Critères de sélection :

- Originalité et pertinences avec la thématique : les œuvres doivent être en lien direct avec le thème.
- Diversité des médiums : toutes les formes artistiques sont acceptées : photographies, tableaux, sculptures, installations et même vidéos (nous disposons désormais d'un grand écran dans notre Espace Découverte). L'écran pourra être partagé avec le second artiste.

## Comment participer :

Compléter le dossier de candidature suivant, comprenant une fiche d'identité et une description du type d'art. Le règlement en dernière page doit être **signé**.

Déposer le dossier complété à l'Office de Tourisme, ou l'envoyer par mail (à l'adresse suivante : [veronique.maillot@vieetboulogne.fr](mailto:veronique.maillot@vieetboulogne.fr)) **avant le 30 avril 2026**. Il est important de joindre des visuels de bonne qualité au format JPG ou PNG.

Les artistes seront informés, par mail, courant juin, de la décision concernant leur candidature.

**Office de Tourisme Vie et Boulogne**  
2 avenue de la gare - 85 190 Aizenay

## Contact

**MAILLOT Véronique**

[veronique.maillot@vieetboulogne.fr](mailto:veronique.maillot@vieetboulogne.fr)

02 51 31 89 15 – 06 40 23 22 42

# Fiche de renseignements.

## 1. Qui êtes-vous ?

Nom et prénom de l'exposant .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Téléphone .....

Adresse Mail .....

*ou*

***Pour les organismes (associations, établissement scolaires...)***

Nom de l'organisme .....

Nom et prénom du référent .....

Qualité .....

Téléphone ..... Adresse Mail .....

Nom du ou des artiste(s) .....

**Biographie artistique de l'artiste ou du collectif (parcours, inspirations, ...)**

120 mots minimum / 150 mots maximum

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# Fiche de renseignements.

## 2. Description de votre art

- ☐ Peinture    ☐ Sculpture    ☐ Photographie
- ☐ Installation    ☐ Vidéo
- ☐ Autre .....

Descriptif de vos œuvres (techniques utilisées)

.....

.....

**Merci de fournir en pièce jointe, un panel de photographies représentatives de votre art et en priorité des œuvres que vous souhaitez exposer (format JPG ou PNG).**

- Type d'accroche    ☐ murale    ☐ sur socle    ☐ autonome
- ☐ Autre .....

*L'espace disponible dépend de la grandeur des œuvres proposées. Les artistes exposent par 2. Un plan de la salle sera envoyé aux artistes sélectionnés.*

*L'Office de Tourisme met à disposition le matériel de base (cimaises, crochets, socles et cubes d'exposition).*

# Fiche de renseignements.

## 3. Règlement

### **Mise à disposition de l'espace d'exposition**

L'espace d'exposition est mis à la disposition à titre gratuit. Il ne peut se faire sans la présence obligatoire du personnel de l'Office de Tourisme Vie et Boulogne.

L'espace d'exposition est accessible uniquement durant les horaires d'ouverture au public de l'Office de Tourisme. L'entrée du public se fait à titre gratuit.

Un état des lieux sera effectué avant et à l'issue de l'utilisation, en présence de l'exposant ou du représentant de la structure exposant. L'organisateur supporte tous les frais de remise en état des lieux consécutifs aux dégradations de son fait.

### **Assurance**

La Communauté de communes Vie et Boulogne conserve à sa charge, en sa qualité de propriétaire, l'assurance des locaux et matériels mis à disposition en dommages aux biens (incendies, dégâts des eaux, risques annexe...) avec renonciation à recours contre l'exposant dans les limites du contrat global d'assurances qu'elle a souscrit.

L'exposant s'engage à transmettre la liste des œuvres exposées et leur valeur\*. En cas de préjudice, l'exposant sera indemnisé selon les conditions et limites des contrats d'assurance souscrits par la communauté de communes Vie et Boulogne. Il renonce à tout recours contre celle-ci.

La communauté de communes ne saurait être tenue pour responsable des matériels ou fournitures autres que les œuvres apportés et laissés en dépôts.

### **Communication**

La communication sera prise en charge par l'Office de Tourisme Vie et Boulogne. Les communiqués de presse, les affiches, les publications sur les réseaux sociaux et des cartons d'invitation dématérialisés seront assurées par le service tourisme.

### **Rencontre - atelier**

L'artiste ou le collectif peut proposer une démonstration, un atelier ou toute autre intervention ludique ou culturelle. L'Office de Tourisme étudiera toutes les propositions.

Fait à....., le .....

Signature

*\*La valeur des œuvres exposées permet à l'Office de Tourisme d'en informer la compagnie d'assurance afin d'assurer au mieux l'exposition.*